



UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE QUI DEVRAIT INCLURE LA QUESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'ÉNONCÉ DE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette deuxième version préliminaire du document du MRNF est actuellement en consultation auprès des membres de la commission Énergie de Nature Québec / UQCN. Vos commentaires nous intéressent aussi et peuvent être adressés à hmead@sympatico.ca. Cette analyse sera mise à jour au fur et à mesure que l'organisme se positionnera, non seulement face au document de novembre 2005, mais face à l'ensemble des dossiers en cause ainsi qu'à la version finale attendue en 2006 de la stratégie énergétique du MRNF.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF À VENIR

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
1. Les enjeux et les messages tels qu'identifiés par la Commission parlementaire sur l'économie et le travail	3
2. Les défis à relever	4
3. Les objectifs	5
3.1 Assurer une plus grande sécurité énergétique tout en créant de la richesse	5
3.2 Accorder une plus grande place aux communautés locales, aux nations autochtones et inuites dans le développement énergétique	5
3.3 Utiliser l'énergie de façon plus efficace	5
4. Les orientations	6
4.1 Relancer les projets hydroélectriques	6
4.2 Développer l'énergie éolienne, filière d'avenir	6
4.1.1 La question de la sécurité du réseau hydroélectrique et des approvisionnements	6
4.2.1 Le développement de la filière éolienne	7
4.xx Les impacts cumulatifs du développement hydroélectrique	7
4.2 zz La tarification de l'électricité	8
4.3 Utiliser l'énergie de façon plus efficace	9
4.3.1 Mandat donné à l'Agence de l'efficacité énergétique	9
4.3.2 Réduction de la consommation énergétique de l'État	9
4.3.3 Chauffage : à l'électricité ou au gaz ?	10
4.yy Chevauchements entre les interventions associées aux différentes orientations	11
4.4 Innover en énergie	12
4.4.1 Les énergies émergentes et les technologies énergétiques	12
4.4.2 La géothermie	12
4.4.3 Gestion de la pointe	13
4.5 Consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel	14
4.5.1 Les ports méthaniers et l'exploration gazière	14
4.5.xx Les transports	15
4.5.2 Les biocarburants	15
4.6 Adapter le cadre réglementaire	16
4.6.1 Des évaluations stratégiques sur les grands enjeux ou les grands projets énergétiques	16
4.6.2 Le marché des biogaz	17
4.6.3 Mise à jour du Code de construction du Québec	17
4.6.4 Le marché du détail des carburants	18
Conclusion	18

INTRODUCTION

La lecture du document de consultation du gouvernement du Québec, *L'énergie pour la prospérité du Québec : Les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique*, est pénible à plus d'un égard. D'une part, il s'agit de la seule synthèse que le citoyen peut identifier comme bilan des consultations de la Commission parlementaire sur l'économie et le travail qui ont eu lieu au début de 2005, et ce n'est pas un rapport objectif mais la présentation de ce que le gouvernement a décidé de retenir des consultations. D'autre part, tout comme le document de novembre 2004 qui a servi à alimenter les travaux de la Commission parlementaire, ce document réussit le tour de force de ne mentionner nulle part le Protocole de Kyoto et à peine les changements climatiques, même s'il a été rendu public quelques jours avant l'ouverture de la Conférence mondiale des Nations-Unies sur le climat à Montréal qui a formalisé le suivi du Protocole.

Par contre, il faut reconnaître en contrepartie que le projet de stratégie met un accent important sur l'efficacité énergétique ainsi que sur d'autres interventions qui doivent être jugées prioritaires. Ce faisant, il corrige une faiblesse majeure du document d'orientation préparé pour la commission parlementaire de l'an dernier, surtout dans l'accent qu'il met maintenant sur un plan global d'efficacité énergétique. Cette orientation répond par ailleurs à la principale recommandation de Nature Québec / UQCN dans son mémoire de janvier 2005¹.

QUE le gouvernement mandate l'Agence d'efficacité énergétique à préparer un plan national multi-annuel d'efficacité énergétique pour le Québec qui regroupera l'ensemble des mesures d'efficacité énergétique déjà envisagées tant par le gouvernement que par Hydro-Québec Distribution, l'Agence de l'efficacité énergétique, et d'autres acteurs éventuels (qu'il s'agisse d'aides financières et autres incitatifs, de changements dans la réglementation ou d'autres mesures) et en inclure d'autres permettant de développer le gisement global de cette filière d'ici une dizaine d'années. Ce plan devrait être intégré à tout plan de développement de nouvelles sources d'énergie et avoir priorité sur celles-ci.

Pour Nature Québec / UQCN, une telle intervention permet de s'attaquer à plusieurs objectifs : l'efficacité énergétique constitue le principal moyen pour les Québécois de réduire leur consommation per capita, parmi la plus importante de la planète ; elle constitue une composante incontournable de tout effort visant à s'occuper du défi des changements climatiques et à développer un plan d'action pour renverser les tendances actuelles du Québec qui voient ses émissions augmenter sans cesse.

En « souhaitant mandater l'Agence [de l'efficacité énergétique] afin qu'elle conçoive un plan d'ensemble en matière d'efficacité énergétique, d'énergies émergentes et de technologies énergétiques »², l'éventuel stratégie énergétique constituera, dans les faits, le document de base pour un éventuel plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques. Pendant que la consultation se faisait sur le document, sans annonce préalable et pour une durée de seulement dix jours - et cela pendant les travaux de la Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques à Montréal - , le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) essayait de défendre l'absence d'un plan d'action pour répondre aux engagements du Québec et d'un très grand nombre de pays de respecter le Protocole de Kyoto. Le portrait d'ensemble n'était guère reluisant. Dans ce contexte, il semble même inopportun de prétendre que le plan d'action sur les changements climatiques attendu du MDDEP devrait être déposé séparément. C'est la stratégie énergétique du gouvernement - et non seulement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) - , qui constituera, clairement, le cadre de l'action québécoise dans cet ensemble d'interventions.

Par contre, alors que le document déposé pour consultation identifie cinq défis qu'il faut relever en matière de développement énergétique, les auteurs ne les présentent pas dans un contexte où on doit viser, comme composante de la stratégie, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), même lorsque les propositions permettraient de présenter une approche plus globale. Ce faisant, le MRNF semble donc laisser à d'autres secteurs du gouvernement le souci de s'occuper explicitement du défi des changements climatiques. L'accent, pour ce ministère « à vocation économique », semble être le développement économique (surtout régional), mais il est urgent que le gouvernement enlève la confusion dans sa présentation de ses intentions. Laisser à d'autres la prise en compte de la façon dont les transports influent sur le portrait énergétique et environnemental, laisser l'impression que c'est le ministre du MDDEP qui se chargera éventuellement d'un plan global sur les changements climatiques, c'est d'ignorer le cadre dans lequel le projet de stratégie énergétique s'insère, sur les plans politique, économique et social aussi bien qu'environnemental. C'est comme si les transports ne dépendaient pas de l'énergie fournie par le pétrole, que les

¹ http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/ME05-01-25_UQCN_Efficacite_energie.pdf

² *L'énergie pour la prospérité du Québec : Les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique*, page 16.

édifices et les habitations québécois n'étaient pas chauffés par de l'énergie, comme si les industries québécoises ne sont pas de grands consommateurs d'énergie - comme si le ministère de l'Environnement (pour prendre son nom communément utilisé) va éventuellement s'occuper de tout cela, alors que le document du MRNF constitue déjà un cadre presque incontournable pour l'ensemble.

Le gouvernement annonce sa vision, le cadre pour la gestion du secteur énergétique du Québec, en identifiant trois objectifs : assurer une plus grande sécurité énergétique tout en créant de la richesse ; accorder une plus grande place aux communautés locales, aux nations autochtones et inuite dans le développement énergétique ; utiliser l'énergie de façon plus efficace. Ces objectifs sont précisés par la présentation de six orientations : relancer les projets hydroélectriques ; développer l'énergie éolienne, filière d'avenir ; utiliser l'énergie de façon plus efficace ; innover en énergie ; consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel ; adapter le cadre réglementaire.

Le but de l'analyse du projet de stratégie énergétique présentée ici est d'en esquisser un portrait, sans la rhétorique qui domine dans le document de consultation, et d'en tirer les conséquences.

1. LES ENJEUX ET LES MESSAGES TELS QU'IDENTIFIÉS PAR LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ÉCONOMIE ET LE TRAVAIL

La commission parlementaire est une précieuse institution démocratique pour des débats qui entourent un projet de législation visant une intervention spécifique d'un gouvernement. Il reste que, en contraste avec une longue tradition québécoise de consultations indépendantes, la commission parlementaire qui s'est penchée sur l'avenir énergétique du Québec, n'a laissé aucune trace sous forme de rapport. Les suites sont formellement la responsabilité du gouvernement, qui prend sa décision en fonction de son interprétation des auditions et de ses intentions politiques. La commission parlementaire aura permis au gouvernement de prendre sa décision, mais n'aura pas éclairé la société civile pour autant, privée qu'elle est d'une synthèse objective de l'exercice.

En effet, le Québec a une tradition de consultations tenues par un organisme indépendant comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ou même via une commission ad hoc comme celles formées pour mieux comprendre la situation en matière d'énergie, en 1996, ou pour mieux saisir la situation en matière de foresterie, en 2004 ; le propre de telles instances est leur objectivité et le mandat qui leur est donné de présenter un « rapport » au gouvernement et en même temps à la société. C'est ici que se révèle critique la décision de consulter la population via une commission parlementaire, puisque la liste d'enjeux identifiés par le gouvernement, via la réflexion du MRNF, sert à identifier les grandes orientations de la stratégie énergétique proposée.

Le gouvernement ouvre le document par une référence aux présentations des six experts entendus par la commission parlementaire en décembre 2004, en identifiant une liste d'enjeux qu'il en a retenus :

- Le Québec doit diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie pour assurer sa sécurité énergétique.
- Le développement du potentiel hydroélectrique québécois permettra à la fois de satisfaire les besoins en électricité et de profiter d'occasions d'affaires avantageuses sur les marchés d'exportation.
- Des exportations accrues d'électricité concourront également à l'amélioration du bilan environnemental nord-américain.
- Le Québec doit miser sur le potentiel prometteur de l'énergie éolienne pour diversifier ses approvisionnements en électricité, grâce à la complémentarité de cette forme d'énergie avec l'hydroélectricité.
- À l'instar de ce que l'on observe ailleurs dans le monde, un recours accru au gaz naturel pour satisfaire les besoins de chauffage serait approprié.
- Le contexte géologique laisse présager d'importantes ressources en hydrocarbures à explorer et à exploiter au Québec.
- L'efficacité énergétique est un moyen incontournable d'améliorer la sécurité énergétique, en permettant de réduire la croissance de la demande d'énergie.
- Afin d'optimiser la portée des mesures en efficacité énergétique, l'action doit prendre en compte les aspects sociaux et économiques, être continue et appuyée par un prix de l'énergie qui reflète davantage les coûts de production.³

³ Ibid., page 7.

Le document de consultation présente aussi ce que le gouvernement, ou du moins le MRNF, considère comme les principaux « messages » reçus de la population :

- La stratégie énergétique doit permettre d'assurer la sécurité des approvisionnements en énergie de tous les Québécois.
- Il faut que l'efficacité énergétique constitue un élément fondamental de la future stratégie énergétique.
- Les efforts en vue d'une utilisation plus efficace de l'énergie pourraient être soutenus par un meilleur signal de prix.
- Pour assurer sa sécurité énergétique, le Québec doit miser sur le développement des sources d'énergie renouvelables, et particulièrement sur l'hydroélectricité et l'énergie éolienne.
- Le développement énergétique doit être effectué avec le souci de protéger l'environnement et en conformité avec les efforts consentis pour minimiser les impacts des changements climatiques.
- Un secteur de l'énergie vigoureux est essentiel au développement économique et à la prospérité du Québec, particulièrement dans les régions.
- L'électricité peut être exportée, une fois les besoins énergétiques du Québec assurés - et cela au profit de l'ensemble des Québécois et au bénéfice de la qualité de l'environnement.⁴

Il n'y a finalement presque aucun moyen pour la société civile de décider de l'objectivité de ces listes d'enjeux et de messages reçus, telle que présentée dans le projet de stratégie. Chaque intervenant, face à l'énorme étendue des mémoires et des recommandations soumis à la commission parlementaire, doit finalement réagir au projet de stratégie en fonction de ce qui y est présenté.

Pour le gouvernement, la conclusion est une volonté de s'assurer que « les Québécois de toutes les régions bénéficient d'une économie plus prospère répondant aux exigences du développement durable, d'un État modernisé leur offrant de meilleurs services à un coût moindre et d'une défense efficace de leurs intérêts et de leur identité⁵ ». La deuxième moitié du cinquième « message » constitue la seule référence explicite de la stratégie énergétique préliminaire du gouvernement au défi planétaire constitué par les changements climatiques. Pourtant, aux yeux de presque tous les intervenants, ce défi concerne à prime abord la façon de produire et d'utiliser l'énergie.

C'est ici que le manque d'intégration et de cohérence entre différentes parties de l'appareil gouvernemental est manifesté on ne peut plus clairement, tel que mentionné plus haut. À regarder les débats qui ont eu lieu à la Conférence internationale sur le climat, à la lumière de la couverture médiatique de ces débats et de ceux entourant le projet du Suroît, face aux événements climatiques extrêmes qui ont marqué l'année 2005, Nature Québec / UQCN se permet de prétendre que le principal message de la consultation de la commission parlementaire était fort probablement une préoccupation pour une approche stratégique et concertée face à ce problème des changements climatiques, cela justement dans le cadre d'une stratégie énergétique. Il n'en est rien, pour les auteurs de ce document, mais il reste une possibilité de voir les différents ministères impliqués coordonner les suites, sous l'égide d'une intervention gouvernementale, et cela, peu importe les résultats des « négociations » entre Québec et Ottawa concernant la part du financement du fédéral associé aux changements climatiques.

2. LES DÉFIS À RELEVER

Le document de consultation présente cinq défis que le gouvernement aurait retenu de la commission parlementaire:

- Il faut renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie.
- L'énergie est un puissant levier de développement économique dont nous devons tirer pleinement parti.
- Nous devons réussir à mieux consommer l'énergie.
- Le Québec peut devenir un leader du développement durable.
- Le Québec doit déterminer un prix de l'électricité conforme à ses intérêts et à une bonne gestion de la ressource.

Cette section du document sert principalement à justifier les objectifs retenus et les orientations qui guideront les efforts pour les atteindre. Elle permet, par ailleurs, d'introduire la référence obligatoire au développement durable comme leitmotif du présent gouvernement (et de tout gouvernement subséquent, puisque le terme est maintenant

⁴ *Ibid.*, page 7.

⁵ *Ibid.*, page 7. Comme c'est maintenant le cas avec presque toutes les interventions du gouvernement actuel, la stratégie énergétique présentée ici est considérée comme une réponse « aux exigences du développement durable » ; on ne peut s'attendre du gouvernement qu'il présente ses décisions comme étant du développement non durable, mais ce constat souligne l'utilisation abusive d'un concept qui jusqu'ici a permis, dans les mains des intervenants de la société civile et non des décideurs, de porter un certain jugement. Il n'en est plus le cas, et c'est malheureux.

réduit à l'identification de la vertu dans les décisions gouvernementales). En complément à cela, la stratégie vise ouvertement un débat sur une proposition politique clé, l'idée de hausser les tarifs d'électricité, qui revient en encadré vers la fin du document.

3. LES OBJECTIFS

3.1 Assurer une plus grande sécurité énergétique tout en créant de la richesse

Deux débats ont marqué la prise en compte des enjeux associés à la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec ces dernières années. D'une part, la périodicité des précipitations sur le territoire constitue une menace pour la sécurité de l'ensemble du réseau hydroélectrique, qui est dépendant d'un niveau adéquat de ses réservoirs. D'autre part, la bataille menée contre le projet de centrale thermique le Suroît a souligné l'opposition de la population à un recours accru à l'utilisation de combustibles fossiles, en l'occurrence le gaz naturel, puisque ceux-ci constituent le fondement de la menace des changements climatiques à l'échelle de la planète.

À part une courte référence au Suroît dans le message en préface du ministre des Ressources naturelles et de la Faune⁶, rien dans le document de consultation, rien dans la stratégie énergétique proposée par le gouvernement, ne s'attache à l'une ou l'autre de ces menaces à la sécurité des approvisionnements en énergie du Québec. La section du document sur cet objectif ne constitue donc qu'une façon de présenter une situation autre à laquelle les grandes orientations proposées vont répondre. La présente analyse sera détaillée donc dans la section sur ces orientations, plutôt que ici, dans la section sur les objectifs comme tels.

3.2 Accorder une plus grande place aux communautés locales, aux nations autochtones et inuites dans le développement énergétique

Bien que cet objectif soit tout à fait compréhensible et même louable, il est plus que curieux de le voir occuper une place si importante dans une stratégie énergétique proposée pour l'ensemble de la population du Québec et cela pour l'ensemble de son territoire. En effet, le gouvernement présente ici sa vision politique, en termes de développement économique, régional et social, pour le secteur de l'énergie. La seule explication de ce choix qui nous paraît raisonnable est une décision préalable et non dite de favoriser une approche du côté de l'offre plutôt que de la demande, ce faisant offrant, aux régions où le développement hydroélectrique (et, à un niveau beaucoup plus faible, selon ce qui est proposé, le développement éolien) se fera ou pourra se faire, des perspectives d'emplois pour les prochaines années. Ce choix politique est complémentaire, par ailleurs, à celui de la Politique nationale de l'eau, qui fait totalement abstraction de toutes les problématiques associées au développement hydroélectrique des rivières de la province, mettant son accent sur le Saint-Laurent et le sud de la province....

3.3 Utiliser l'énergie de façon plus efficace

Cet objectif constitue probablement la contribution la plus importante de toute la stratégie énergétique présentée, soit l'accent qu'elle propose de mettre sur une meilleure utilisation de l'énergie consommée par les Québécois, qui sont parmi les plus importants consommateurs *per capita* de la planète. En fait, c'est une **réduction** qui devrait être associée au plan global d'efficacité énergétique souhaité, alors que le MRNF a retenu comme message des experts l'objectif de « réduire la croissance de la demande d'énergie », ce qui est toute autre chose et tout à fait inadéquat dans les circonstances. L'objectif de **réduction** ne se trouve dans l'ensemble du document que pour les interventions visant la consommation du gouvernement lui-même.⁷ Ce troisième objectif semble donc se trouver en troisième lieu parce que les véritables accents de la stratégie se trouvent du côté de l'offre, dans un contexte où on n'attend pas des résultats intéressants du côté de la demande. C'est la fuite en avant, et la présente analyse reviendra sur cette thématique dans son analyse des orientations qui sont associées à cet objectif.

⁶ *Ibid.*, page 3.

⁷ L'absence de jumelage entre la stratégie énergétique et un éventuel plan d'action sur les changements climatiques rend utile la mise en garde ici concernant le sens de l'orientation « Utiliser l'énergie de façon plus efficace ». Toute la réflexion autour du Protocole de Kyoto porte sur la réduction des émissions de GES, qui peut être obtenue par une multiplicité de façons, pour le moment inconnues en ce qui concerne les intentions du gouvernement pour un éventuel plan d'action sur les changements climatiques. Ici aussi, en ce qui concerne la stratégie énergétique, rien dans l'orientation n'indique clairement et explicitement que l'objectif et l'orientation visent des réductions de la consommation ; tout ce qui est mentionné est une meilleure efficacité d'utilisation.

4. LES ORIENTATIONS

4.1 Relancer les projets hydroélectriques

4.2 Développer l'énergie éolienne, filière d'avenir

Ces orientations stratégiques du gouvernement relèvent du plaidoyer traditionnel des gouvernements québécois pour l'exploitation maximale du potentiel du réseau hydrographique de la province, jumelé à un nouveau plaidoyer pour l'éolien que Nature Québec / UQCN a récemment critiqué publiquement, et ce, directement auprès du Ministre responsable de la stratégie. Cette orientation développe l'objectif d'assurer une plus grande sécurité d'approvisionnements en énergie, mais est associée, dans l'énoncé de l'objectif, avec l'objectif de créer la richesse. Une telle approche amène une confusion importante qu'il faudrait souligner, même si les deux objectifs sont valables.

4.1.1 La question de la sécurité du réseau hydroélectrique et des approvisionnements

En ce qui a trait à la volonté exprimée de continuer (« relancer ») le développement hydroélectrique, Nature Québec / UQCN ne voit pas l'utilité de commenter, alors qu'il a toujours critiqué la priorisation de cette filière plutôt que l'orientation plus fondamentale (mais jamais reconnue) de réduire la consommation ; encore une fois, on vise à devancer la croissance de la consommation. Le gouvernement ne présente même pas une orientation parmi les plus stratégiques et les plus importantes en matière de sécurité des approvisionnements. Plutôt que de viser un développement important de l'éolien, de l'ordre de 1000 MW par an pendant peut-être quinze ans, le gouvernement fonce de nouveau sur le développement hydroélectrique, déjà surdimensionné dans le portrait énergétique de la province.

Il faut reconnaître, par ailleurs, que cette orientation constitue, dans la stratégie énergétique proposée, bien plus un facteur de développement économique et social, du développement régional, qu'un élément d'une politique ou d'une stratégie énergétique comme telle. Le gouvernement veut relancer les quelque 1000 industries du génie, de la consultation et de la construction associées à cette filière de production⁸, mais cette volonté ne répond pas au véritable enjeu (et objectif) en cause. Le nombre de sites qui permettrait un développement hydroélectrique à coût compétitif est par ailleurs restreint, et cette situation appelle une toute autre approche, via le développement de la filière éolienne.⁹

Mais la stratégie ne fait pas intervenir l'éolien pour accroître la sécurité du réseau existant. Pour Nature Québec / UQCN, suivant les fondements établis par le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IRÉQ¹⁰ (SPSI), le développement de la filière de l'éolien constitue clairement l'orientation qui permettrait d'assurer la sécurité du réseau hydroélectrique du Québec, tout en permettant un développement du potentiel énergétique ayant des incidences économiques et sociales importantes. La stratégie énergétique propose une intervention du côté de l'éolien qui en fait un pendant tout à fait secondaire et sans réelle importance. En dépit de cela, le gouvernement se vante d'exercer un leadership dans ce secteur. Nature Québec / UQCN est intervenu au moyen d'une lettre ouverte au ministre Corbeil pour démontrer les faiblesses de cette orientation, mais les points exprimés n'ont pas été retenus pour la rédaction du document de consultation, et il y a toutes les raisons de croire que le gouvernement - et Hydro-Québec - ne veulent pas développer cette filière malgré son importance stratégique et son potentiel¹¹.

Le dernier paragraphe de la page 15 du projet de stratégie devrait se lire : « Il convient de se rappeler que l'énergie éolienne fluctue dans le temps, selon la vitesse des vents, tout comme l'énergie hydraulique fluctue dans le temps, selon l'apport des précipitations. Par ailleurs, la production éolienne, tout comme la production hydraulique, peut s'adapter à la demande des consommateurs grâce aux réservoirs hydrauliques existants. Ainsi, l'apport éolien (jumelé aux réservoirs hydrauliques existants) pourrait rencontrer l'accroissement de la demande québécoise et fournir l'énergie nécessaire pour accroître les exportations d'électricité québécoises et ainsi augmenter les profits d'Hydro-Québec. Il pourra la faire tout en sécurisant le réseau hydroélectrique, ce que l'ajout de nouvelles composantes du système pourra faire de façon beaucoup moins satisfaisante. »

⁸ Voir page 46 du document présenté en novembre 2004 pour alimenter les discussions de la Commission parlementaire.

⁹ Selon un article de *La Presse* du 27 novembre 2004, il ne reste qu'environ 8 TWh à moins de 5 ¢/kWh à développer, à peine suffisant pour 3 ans de croissance normale de la demande.

¹⁰ L'Institut de recherche en énergie du Québec, en principe le conseiller principal du gouvernement en matière d'énergie, encore plus important que les spécialistes du secteur Énergie du MRNF. Voir son mémoire *La filière éolienne : Pour assurer l'approvisionnement électrique du Québec ; Pour raffermir la capacité d'exportation d'Hydro-Québec ; Pour améliorer la rentabilité d'Hydro-Québec*, janvier 2005.

¹¹ Voir la lettre ouverte de Nature Québec / UQCN en date du 14 novembre 2005, en annexe et ailleurs sur le site web.

4.2.1 Le développement de la filière éolienne

Nature Québec / UQCN rappelle :

- la qualité de la ressource éolienne québécoise : 14 000 TWh¹² (près de 200 fois l'hydraulique pouvant être harnachée), provenant d'un potentiel de 4 millions de MW dont plus de 100 000 MW à moins de 25 km des lignes de transport électrique existantes¹³ ;
- l'épuisement de la ressource hydraulique : il ne reste que 8 TWh à moins de 5 ¢/kWh, à peine suffisant pour alimenter une aluminerie de 900 MW¹⁴ ;
- les coûts du gaz naturel (pour une centrale à cycle combiné du genre Suroît) : en octobre-novembre 2005, il fluctuait entre 8 à 9 ¢/kWh¹⁵ ;
- la facilité de l'intégration de l'éolien avec l'hydraulique : les études des chercheurs d'Hydro-Québec montrent que l'intégration de grandes quantités d'éolien avec le réseau de réservoirs existants d'Hydro-Québec ne pose pas de problèmes à une pénétration énergétique de 20 %¹⁶, ce qui permettrait l'installation de 12 000 MW d'éoliennes ;
- le support en puissance à la pointe de demande du réseau : une étude ontarienne montre une présence à la pointe de 47 %¹⁷ ;
- la stabilité de la production éolienne : une étude albertaine basée sur des données réelles de vent et de production éolienne montre que 1994 MW d'éolien ne produisent que 3,5 % (environ 70 MW) de fluctuations de puissance¹⁸ ;

L'Agence internationale de l'énergie dans une étude récente confirme les résultats des chercheurs d'Hydro-Québec en disant qu'il n'y a pas de limites techniques à de plus grandes pénétrations de l'éolien¹⁹.

C'est pourquoi Nature Québec / UQCN croit qu'il est grand temps que le Québec se donne des cibles ambitieuses pour la réduction de la consommation énergétique des Québécois, mais aussi pour :

- rencontrer l'accroissement de la demande électrique du Québec, tant qu'elle ne sera pas maîtrisée, avec l'électricité de source éolienne en jumelage avec les réservoirs hydrauliques existants ;
- se servir de l'éolien pour redonner à Hydro-Québec la capacité d'exporter de grandes quantités d'électricité, pour ainsi augmenter sa rentabilité ;
- garder à l'état naturel les dernières rivières qui ne sont pas encore harnachées.

Comme Nature Québec / UQCN, les chercheurs de l'IREQ²⁰ et plusieurs autres organismes l'ont suggéré lors de la commission parlementaire de l'hiver dernier, le gouvernement devrait mandater Hydro-Québec (ou une nouvelle agence gouvernementale) pour développer l'éolien. Via son centre de recherche et son ingénierie, Hydro-Québec a les connaissances nécessaires pour assurer un jumelage harmonieux entre l'éolien et l'hydraulique. Hydro-Québec choisira, via appel d'offres, un ou deux fabricants éoliens et un ou deux constructeurs de parcs éoliens qui lui livreront des parcs éoliens, clés en mains, avec garantie de performance. De cette façon, on obtiendra l'électricité au moindre coût pour la société québécoise, en plus de créer environ 12 000 emplois permanents au Québec.

4.xx Les impacts cumulatifs du développement hydroélectrique

Par ailleurs, et en guise de conclusion aux commentaires sur cette orientation, il semble pertinent de souligner ce dont la stratégie ne parle pas. Le développement hydroélectrique commence à montrer ses risques, peu reconnus à ce jour

¹² « Choix de la filière énergétique pour la production d'électricité au Québec - Éolien vs. thermique », rapport d'expertise pour le Regroupement pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (RRSE), Dossier R3526-2004 (dossier du Suroît), Régie de l'énergie du Québec, avril 2004.

¹³ Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec, rapport d'Hélimax pour le Ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, juin 2005.

¹⁴ Hélène Baril, La Presse, 27 novembre 2004.

¹⁵ Source Nymex Henry-Hub natural Gas Prices, <http://www.oilenergy.com>.

¹⁶ Forcione, A., Saulnier, B., Krau, S., IREQ et Lafrance, G., INRS : « Integration of Wind and Hydro Power Systems, A discussion of costs (or optimization of value?) of wind integration for grid operators », IEA R&D Wind, Topical Expert Meeting # 41, Portland, Oregon, November 5-6, 2003.

¹⁷ AWS Truewind, « An Analysis of the Impacts of Large-Scale Wind Generation on the Ontario Electricity System », March 14, 2005, aussi rapporté dans Windsight d'octobre 2005.

¹⁸ Étude rapportée dans Windpower Monthly d'octobre 2005, pages 31-32.

¹⁹ IEA Study : « Variability of wind power and other renewables, management options and strategies », rapporté dans Windpower Monthly de novembre 2005, page 31.

²⁰ « La filière éolienne pour assurer l'approvisionnement électrique du Québec, pour raffermir la capacité d'exportation d'Hydro-Québec, pour améliorer la rentabilité d'Hydro-Québec », Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ (SPSI), mémoire déposé dans le cadre des travaux de la commission parlementaire de l'économie et du travail, janvier 2005.

dans l'accent mis sur les impacts locaux associés directement aux différents équipements en cause. Il s'agit des impacts cumulatifs.

La dimension considérable de certains projets hydroélectriques et les vastes surfaces couvertes par les réservoirs nécessitent que la recherche menée pour déterminer les impacts de ces développements soit conduite à des échelles d'espace et de temps de plus en plus grandes. Un des problèmes associés à une telle évaluation objective est la rareté ou l'absence de tels projets de recherche qui permettraient de mettre en relief des impacts qui sont autrement difficilement décelables.

De nouvelles perceptions prennent néanmoins naissance concernant l'ampleur spatiale et la longévité des impacts sociaux et environnementaux de ces développements. Ces découvertes posent carrément la question de la possibilité qu'ils ne puissent jamais être réalisés d'une manière environnementalement soutenable, et mettent en doute la notion que le développement hydroélectrique serait une alternative bénigne par rapport à d'autres formes de production d'énergie. Ces impacts se manifestent à des échelles de temps et d'espace variables : par exemple, un des impacts bien connus, la bio-accumulation du mercure méthylé, survient aux échelles spatiales et temporelles les plus petites, alors que les perturbations en aval des cours d'eau, et l'impact sur le milieu marin « récepteur », surviennent aux échelles les plus grandes.

Or, ces impacts provenant des changements dans l'apport des sédiments, tout comme des modifications des débits quant à leur importance, leur température, leur calendrier et leur localisation géographique, font actuellement l'objet de suivi pendant des périodes insuffisantes. Les émissions de gaz à effet de serre provenant des réservoirs sont de durée relativement courte, à nos latitudes, mais la limitation de la biodiversité par le développement hydroélectrique se manifeste habituellement à des échelles intermédiaires. On peut penser ici à l'exemple classique de la disparition de la pêche à la sardine en Méditerranée suite à la construction du barrage d'Assuan sur le Nil. La connaissance provenant de projets menés à des échelles spatiales et temporelles plus vastes devrait jouer un rôle importante dans les processus futurs de prise de décision lors des développements hydroélectriques à grande échelle. Alors, il s'agit là d'une préoccupation en termes de sécurité dont la stratégie ne se préoccupe pas, ne parle même pas.

4.2 zz La tarification de l'électricité

Le projet de stratégie comporte un encadré qui présente la réflexion en cours au MRNF (et, doit-on présumer, au sein du gouvernement) sur une proposition visant une hausse de la tarification. Nature Québec / UQCN est d'avis qu'une telle hausse est souhaitable. Avec d'autres intervenants, au sein du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE), dont il est membre, Nature Québec / UQCN a travaillé à l'élaboration d'une approche à cette mesure qui reconnaît la pertinence de faire intervenir un signal de prix pour encourager une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans la province ; le document détaille en même temps un ensemble de facteurs qui doivent être pris en compte pour éviter autant que possible les effets pervers d'une telle politique. Le mémoire présenté à la commission parlementaire en a fait mention :

QUE l'Agence d'efficacité énergétique et Hydro-Québec soient mandatés à développer conjointement et de façon intégrée une politique de tarification de l'électricité (et/ou de taxation) tendant à la hausse, associée à la mise en place de programmes d'efficacité énergétique permettant d'éviter les effets pervers d'une hausse des coûts pour les plus démunis de la société.

Un texte d'opinion qui a paru dans *Le Devoir* des 19-20 novembre 2005²¹ a présenté un argument en faveur d'une hausse de la tarification de l'électricité dans un contexte d'analyse économique de la dette provinciale. Il propose que cette tarification soit jumelée à des mesures qui évitent ses effets pervers et à un programme important d'efficacité énergétique. L'argument rejoint un ensemble d'orientation et de préoccupations de Nature Québec / UQCN et permet d'élargir l'horizon des interventions en ce sens, visant des questions d'équité intergénérationnelle que l'organisme juge très importantes.

Nature Québec / UQCN est donc favorable à la tenue du débat sur cette question proposé par le projet de stratégie, qui semble suggéré par le document du MRNF lorsqu'il pose la question : « Les tarifs d'électricité devraient-ils davantage refléter le prix du marché, de façon à bien servir l'intérêt collectif des Québécois, et ce, dans une perspective intergénérationnelle? »²² Il faut souligner que le texte du MRNF ne mentionne pas les effets pervers ciblés par le ROÉE, dont les impacts sur les plus démunis.

²¹ Nicolas Marceau, : « Quels sont les coûts et bénéfices de l'endettement? Faut-il réduire la dette et, si oui, comment y parvenir? », *Le Devoir*, les 19-20 novembre 2005.

²² *L'énergie pour la prospérité du Québec*, page 15.

4.3 Utiliser l'énergie de façon plus efficace

4.3.1 Mandat donné à l'Agence de l'efficacité énergétique

Cette section du document, cette partie de la stratégie proposée, constitue une pierre d'assise de ce que Nature Québec / UQCN pense devrait marquer l'éventuelle stratégie énergétique du gouvernement. Il s'y trouve plusieurs éléments intéressants mais en même temps révélateurs d'une situation préoccupante.

Parmi les recommandations de Nature Québec / UQCN était l'attribution d'un mandat prioritaire et fondamental pour les interventions visant l'efficacité énergétique à l'Agence d'efficacité énergétique. Cette Agence a été créée dans la foulée des activités suivant le débat public sur l'énergie et l'adoption d'une politique énergétique, en 1997 ; la création de la Régie de l'énergie date de la même époque. Le gouvernement y répond positivement :

Le mandat de l'Agence de l'efficacité énergétique sera élargi et les moyens financiers à sa disposition revus. Deux principes dicteront ces orientations : les consommateurs d'énergie, bénéficiaires des économies d'énergie, devront acquitter le coût des investissements requis, et l'Agence devra rendre compte des moyens financiers qui lui seront confiés.

Le gouvernement souhaite mandater l'Agence afin qu'elle conçoive un plan d'ensemble en matière d'efficacité énergétique, d'énergies émergentes et de technologies énergétiques, en collaboration avec les divers intervenants concernés. Ce plan devra comporter des objectifs précis, quantifiables et mesurables.²³

Ce mandat répond aux orientations principales de Nature Québec / UQCN dans le mémoire qu'il a présenté devant la commission parlementaire. Nous avons déjà cité la principale recommandation en cause, au début de cette analyse. Sorti en même temps que le débat faisait rage sur l'absence d'un plan d'action québécois sur les changements climatiques lors de la Conférence internationale sur le climat, ce bref passage semble démontrer en même temps l'absence de préparation au fil des ans, au sein des gouvernements et d'Hydro-Québec, pour une attaque concertée et intégrée à ce défi fondamental, ce que Nature Québec / UQCN craignait.

Il est un peu curieux que le texte mette un accent à cet endroit sur l'intention de faire payer les consommateurs bénéficiaires d'économies d'énergie, sans plus. Nature Québec / UQCN est tout à fait d'accord avec le principe, mais croit qu'il nécessite un traitement plus élaboré, qu'il espère voir dans l'éventuelle stratégie elle-même. La géothermie, traitée plus tard dans cette analyse, constitue un domaine où le coût du service qu'il remplacerait pourrait être réduit des deux-tiers, selon le MRNF, mais un programme d'incitatifs semble nécessaire pour aller de l'avant. Plutôt que d'insister sur le paiement du coût, le texte, l'orientation, pourrait plutôt mettre l'accent sur le positif : un programme sera développé qui intégrera les économies d'énergie et leurs coûts dans une facturation à long terme, par laquelle la société, l'environnement et l'individu bénéficieront.

Il n'est pas plus clair pourquoi le gouvernement insiste ici, particulièrement, sur un principe qui devrait être appliqué partout, sur l'imputabilité de l'Agence pour « les moyens financiers qui lui seront confiés ». Ceci devrait aller de soi, mais deux clarifications s'imposent. La première porte sur la façon dont le gouvernement entend arrimer les programmes d'Hydro-Québec et de l'Agence, ou transférer le premier vers le deuxième. Deuxième, n'est-il pas nécessaire d'exiger une imputabilité de la part d'Hydro-Québec pour son programme d'efficacité énergétique, dont il ne voulait pas, à juger par la tiédeur de sa première mouture ?

4.3.2 Réduction de la consommation énergétique de l'État

La stratégie prévoit des interventions gouvernementales visant à réduire la consommation de l'État. Le texte met l'accent sur les coûts : « En 2004, ses seuls achats de produits pétroliers se sont élevés à 350 millions de dollars²⁴ ». La stratégie répond ici aussi à une recommandation de Nature Québec / UQCN :

QUE le gouvernement du Québec inclue au plan national d'efficacité énergétique du Québec des objectifs et un échéancier d'atteinte du potentiel d'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements des secteurs public et parapublic québécois, et émette des directives en vue d'atteindre ces objectifs dans l'échéancier prévu.

Cette section de la stratégie est la seule qui mentionne explicitement un objectif de diminution ou de réduction de la consommation, et semble suggérer que le gouvernement doit montrer l'exemple à cet égard. Il reste qu'il est crucial que les interventions d'un éventuel plan global d'efficacité énergétique vise, pour l'ensemble de la société, des réductions importantes. Le ton du document déposé, mettant l'accent sur une « meilleure » utilisation, une utilisation « plus efficace » de l'énergie, suggère que le MRNF ne prévoit pas une réduction de la consommation consécutive à la

²³ Ibid., page 16.

²⁴ Ibid., page 16.

mise en œuvre d'un ensemble de plans d'action sur l'efficacité énergétique, en dépit de son exigence d'objectifs « précis, quantifiables et mesurables ».

Dans le cas mentionné par le document, touchant la consommation du pétrole, tout le secteur des transports est en cause, et par là la source d'environ 40% de toutes les émissions de GES de la province. Il est malheureux que l'approche « en silos » que semble prendre le gouvernement à la question des changements climatiques fait qu'il n'y a même pas référence à la question ici. Plus important, la situation souligne l'importance que la révision du projet de stratégie soit faite en visant une intégration des secteurs d'activité qui seront en cause, et que, justement, un objectif de réduction quantifiable et mesurable y soit explicite.

4.3.3 Chauffage : à l'électricité ou au gaz ?

Cette lacune importante dans la stratégie, l'absence d'un objectif de réduction de la consommation, sert d'introduction à la dernière section de la stratégie portant sur l'efficacité énergétique, où le MRNF élargit de façon marquée le sens de l'approche en cause :

On doit se demander s'il est toujours pertinent de systématiquement se chauffer à l'électricité. Le recours à d'autres formes d'énergie, tel le gaz naturel, peut contribuer à réduire la pression sur la demande en électricité - particulièrement en période de pointe. De cette façon, le recours à de nouvelles sources de production d'électricité plus coûteuses serait retardé, ce qui procurerait un avantage précieux à l'ensemble des consommateurs.²⁵

En effet, il ne s'agit pas d'une approche directe d'efficacité énergétique, mais une de « planification intégrée des ressources », une approche qui vise à établir le meilleur choix d'une filière en fonction d'un ensemble de critères sociaux, économiques et environnementaux, tenant compte entre autres des externalités non comptabilisées normalement.

C'était l'approche prônée pour la Régie de l'énergie dans son mandat de répondre aux besoins de la société québécoise, approche qui lui était enlevée par l'adoption, par le gouvernement précédent qui reconnaît maintenant son erreur, de la *Loi 116*. Actuellement, dans l'absence d'une marge de manœuvre à la Régie, les appels d'offre risquent de susciter des réponses venant du secteur du gaz, qui seul peut assurer les exigences en termes de puissance et d'énergie. Nature Québec / UQCN avait recommandé l'abrogation de cette loi :

QUE le gouvernement du Québec retire la Loi 116 pour permettre à la Régie de l'énergie d'exercer sa fonction d'évaluation des différentes filières de production (ou de conservation) d'énergie dans un cadre d'analyse objective.

Il semble clair que l'utilisation par la Régie de l'énergie de la planification intégrée des ressources constitue la meilleure façon d'aborder la réflexion que le gouvernement propose. Cela exige le retrait de la *Loi 116*, et Nature Québec / UQCN espère que cette intention est derrière la façon de présenter cette question concernant le choix entre l'électricité et le gaz pour le chauffage.

Le mémoire de Nature Québec / UQCN pour la commission parlementaire a quand même déjà esquissé plusieurs éléments de la réflexion. Il est plus que pertinent ici de souligner que la proposition du MRNF mentionne l'intérêt de la substitution pour réduire la demande en électricité, surtout à la période de pointe - à laquelle question nous reviendrons - et pour éviter le besoin de nouvelles infrastructures coûteuses. Le MRNF ne semble pas penser pertinent de mentionner que cette substitution comporterait nécessairement une augmentation des émissions des GES, sauf dans le cas où on viserait plutôt la substitution du gaz pour le mazout.

Pour revenir sur le point souligné au début de cette analyse, ce passage démontre, par défaut, que ce sera la stratégie énergétique du MRNF - mais éventuellement du gouvernement - qui constituera le cadre pour les interventions du Québec face aux changements climatiques. Il est essentiel que les émissions de GES fassent partie des éléments du débat souhaité par le gouvernement. Encore une fois, comme il a démontré dans son recours à la Régie pour un avis sur le projet du Suroît, l'octroi d'un pouvoir de planification intégrée des ressources à la Régie permettrait d'en tenir compte.²⁶

²⁵ *Ibid.*, page 16.

²⁶ Plusieurs aspects du débat ont déjà été décortiqués. Par exemple, Hydro-Québec a produit la fiche *Émissions atmosphériques : des options de chauffage*, par Luc Gagnon, en septembre 2005 (2005G185-F). On y trouve, par exemple, la conclusion à l'effet qu'« une grande centrale à turbine à gaz à cycle combiné (TGCC) coûte environ 500 millions de \$, à quoi il faut ajouter le coût du combustible sur la durée de vie de la centrale. Pour remplacer sa contribution par du chauffage direct au gaz, les coûts publics s'élèveraient donc à 4 milliards de \$ pour les réseaux et les coûts privés s'élèveraient à environ 2 milliards de \$ pour les systèmes à l'intérieur des maisons. Il en résulterait une réduction significative des émissions de GES, même en comptabilisant

Cette proposition du MRNF comportent quelques conséquences, soulevées par la fiche d'Hydro-Québec mentionnée dans la note 23. D'une part, l'extension du chauffage au gaz comporte des coûts associés à la mise en place des infrastructures nécessaires, coûts et exigences qui diffèrent selon que les bâtiments visés sont neufs ou existants et si le gaz est déjà accessible ou non. D'autre part, un débat devra se faire sur la pertinence du chauffage directe en comparaison avec le chauffage électrique via une électricité fournie par de nouvelles centrales au gaz à cycle combiné.

4.yy Chevauchements entre les interventions associées aux différentes orientations

Concernant un meilleur usage de l'énergie, électrique ou autre, sujet que le MRNF associe à son objectif/orientation en efficacité énergétique, le projet de stratégie aborde deux autres sujets critiques à cet égard, mais dans une orientation qui semble faire double emploi avec celle sur l'efficacité énergétique, soit l'orientation sur l'innovation (4.4) et un troisième sujet dans l'orientation 4.6 qui ne devrait pas en être une, mais plutôt un ensemble de mesures en soutien aux orientations et les interventions à venir, soit l'adaptation du cadre réglementaire. Nous allons traiter de ces sujets dans les commentaires sur les orientations où ils sont présentés, même s'ils semblent mieux se loger dans l'orientation sur l'efficacité énergétique.

En effet, la proposition de tenir un débat sur la pertinence de substituer le chauffage à l'électricité à un système de chauffage au gaz ouvre la porte, sans que cela ne soit nécessairement l'intention des auteurs, à un recours à de nouvelles centrales thermiques, en dépit des leçons apprises du débat sur le Suroît. Au minimum, la proposition est faite sans indiquer que cela nécessitera au moins un calcul des émissions additionnelles de GES qui seraient en cause. Ceci semble en contradiction avec un aspect de la présentation de l'orientation sur la « relance » du développement hydroélectrique.

Avec l'hydroélectricité, le Québec bénéficie ainsi d'un formidable actif, qui prend une valeur additionnelle dans un contexte de ressources épuisables et de lutte contre les gaz à effet de serre. Cet avantage sera pleinement utilisé.²⁷

Le document souligne que cette substitution pourrait retarder le moment où le Québec serait obligé d'avoir recours à de « nouvelles sources de production d'électricité ». Pourtant, le document est clair quant à l'intention du gouvernement de viser des exportations accrues d'électricité.

Une fois la sécurité énergétique des Québécois assurée, les marchés d'exportation d'énergie constituent des occasions d'affaires intéressantes pour créer de la richesse au bénéfice de la collectivité québécoise. Les exportations d'électricité représentent une part significative des profits d'Hydro-Québec. Elles sont d'autant plus nécessaires que ces profits contribuent au financement des services publics, dont bénéficient tous les citoyens. Des exportations additionnelles pourraient contribuer au remboursement de la dette publique.

Le gouvernement veut favoriser la substitution par l'hydroélectricité québécoise, source renouvelable et propre, de l'électricité produite par le charbon et les autres sources d'énergie fossile.

Les données actuelles concernant les émissions de gaz à effet de serre témoignent déjà de l'apport positif du Québec dans le cadre des efforts planétaires engagés pour limiter les émissions ayant des effets négatifs sur le climat. Ces efforts seront portés à des niveaux inégaux, puisque la très grande majorité de nos nouvelles sources d'électricité mises en production d'ici 2015 seront d'origine hydroélectrique ou éolienne. Les bénéfices de ces efforts dépassent les frontières du Québec.²⁸

Lorsqu'il est question de « développement », le MRNF est conscient de ce qui lui semble être un avantage comparatif, alors qu'il semble l'oublier lorsqu'il est question de contraintes, dans ce cas, la gestion de la demande de pointe. Nature Québec / UQCN a soumis plusieurs propositions concernant la gestion de la demande de pointe dans son mémoire, mais dans le projet de stratégie, une simple esquisse, le remplacement de l'électricité par le gaz, semble être la seule intervention envisagée.

leur consommation de gaz sur leur durée de vie, mais le coût d'une telle réduction pourrait s'élever à 400 \$/tonne de CO₂, alors que, selon plusieurs experts, des réductions importantes sont disponibles ailleurs à 20 \$/tonne de CO₂. ».

²⁷ *Ibid.*, page 11.

²⁸ *Ibid.*, page 14.

On peut comprendre qu'il y ait eu des différends entre les gouvernements fédéral et provincial concernant le financement des interventions prévues par le Québec pour contrer les émissions de GES. Le Québec reste toujours convaincu de l'idée que ses exportations d'électricité hydroélectrique doivent être reconnues comme remplaçant la production électrique aux États-Unis basée sur les combustibles fossiles, dont le charbon et le gaz. Personne d'autre n'accepte cet argument, et il est exclu du Protocole de Kyoto. Finalement, il constitue la justification du Québec pour la relance du développement hydroélectrique à un point tel que - pour le répéter - il oublie que la proposition réduire les émissions ailleurs comporte des augmentations des émissions au Québec....

Il est aussi surprenant de voir le MRNF envisager, dans l'orientation sur le développement hydroélectrique, une production pour exportation, alors que, dans l'orientation sur l'efficacité énergétique, le MRNF souligne les contraintes qui justifieraient un recours au gaz pour la chauffe au Québec pour éviter d'autres contraintes associées à un manque d'approvisionnement en électricité. Il ne semble pas être seulement une question de la gestion de pointe.

De cette apparente contradiction il faut bien conclure que le MRNF a fait un « calcul économique » à l'effet que le recours au gaz ici coûte moins cher que les bénéfices associés à une exportation d'électricité visant à remplacer le gaz (ou le charbon) aux États-Unis.... Le MRNF fait aussi un « calcul environnemental » à l'effet que les émissions qui seraient augmentées ici, qu'il ne mentionne pas, seraient compensées par celles évitées aux États-Unis qui sont mentionnées (et résultant de l'élimination de centrales au charbon mais non au gaz)....

Un calcul fait par Nature Québec / UQCN indique que, pour une comparaison entre le chauffage au gaz ou à l'électricité, les coûts actuels du gaz sur le marché de New York oscillent entre 5 et 6 ¢/kWh. Pour le Québec, si on déplaçait le chauffage au gaz actuel par l'électricité provenant d'une source renouvelable comme l'éolien, ou par la géothermie, le Québec sauverait environ 1 million de tonnes de CO₂ annuellement.²⁹

4.4 Innover en énergie

4.4.1 Les énergies émergentes et les technologies énergétiques

Le premier point couvert par cette orientation sur l'innovation semble reprendre des éléments importants du mandat que le gouvernement entend donner à l'Agence de l'efficacité énergétique.

Indépendamment de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne, le gouvernement souhaite favoriser le développement de formes d'énergie renouvelable telles que la biomasse, le solaire, la géothermie, le biogaz et les technologies de l'hydrogène.

Le recours à ces énergies renouvelables, même marginales, donne au Québec une place de leader en Amérique du Nord en matière de faibles émissions de gaz à effet de serre. Le Québec pourra maintenir sa place grâce à sa capacité d'innover tant à l'égard des sources d'énergie à exploiter que des façons de faire, des technologies ou des activités de recherche et développement.

Il semble clair que le mandat de l'Agence devrait fournir un cadre pour une approche à ces questions, même s'il n'est pas tout à fait clair pourquoi ce l'Agence de l'efficacité énergétique qui sera mandaté à se pencher sur les énergies émergentes et les technologies énergétiques. Même si cette orientation semble offrir du potentiel pour des alternatives au développement hydroélectrique, le MRNF se résigne à les considérer comme « marginales », et il est à craindre que leur regroupement avec le mandat sur l'efficacité énergétique n'indique que le MRNF considère celle-ci, tout comme les énergies émergentes, comme des dossiers des moyen et long termes.

4.4.2 La géothermie

Dans la troisième section de cette orientation, le MRNF revient sur la question spécifique de la géothermie.

La pompe à chaleur géothermique est jugée comme le système le plus efficace sur le plan énergétique et le plus avantageux sur le plan environnemental. Cette technologie permet de réduire les coûts de chauffage et de climatisation d'un bâtiment des deux tiers. Cependant, en raison de son coût d'investissement élevé, la rentabilité de cette technologie ne peut être obtenue que sur une période relativement longue. Malgré des économies d'énergie considérables, le coût initial d'un système géothermique constitue ainsi l'obstacle principal à sa pénétration dans le secteur résidentiel.³⁰

²⁹ Référence à rechercher.

³⁰ Ibid.

Cette référence à la géothermie comme une des nouvelles formes d'énergie visées semble la promouvoir et l'abandonner dans la même phrase. Pourtant, dans un éventuel plan d'action sur les changements climatiques, il semble raisonnable de présumer qu'un recours à des incitatifs fiscaux sera parmi les principaux outils disponibles.

En calculant les coûts/bénéfices à moyen et à long termes, ce que nécessite un tel plan, il est surprenant de voir le document conclure qu'il y a des obstacles au recours à la géothermie, par exemple pour le chauffage des bâtiments. Nature Québec / UQCN avait recommandé cette approche à la tarification.

QUE le plan national d'efficacité énergétique du Québec inclue le lancement immédiat d'un important programme de développement de la géothermie, autofinancé par les clients, afin de réaliser le potentiel atteignable et identifié d'au moins 2,7 TWh d'économies d'énergie d'ici 2010, en s'inspirant du programme déjà existant au Manitoba et à partir des expertises québécoises en développement.

Le MRNF reprend pour l'ensemble des interventions en efficacité énergétique, ce à quoi Nature Québec / UQCN ne s'oppose pas. Nature Québec / UQCN reste quand même sur son appétit face aux intentions du gouvernement. Devant l'impressionnante économie d'énergie reconnue par le MRNF pour la géothermie, il semblerait que le ministère laisserait à un autre ministère - le ministère des Finances ? - à formuler une approche fiscale pour faire avancer la pénétration de cette nouvelle technologie qui semble mure.

Selon des sources informelles, il semblerait que la technologie en géothermie la plus déficiente, qui utilisait un gaz ayant d'importantes incidences en termes des émissions des GES, a été abandonnée par les entrepreneurs dans le secteur. Par contre, l'avantage de cette technologie qui semble maintenant abandonnée était qu'elle offrait un retour sur l'investissement beaucoup plus rapide que celle qui prenait en compte ce facteur. Il importe donc pour le gouvernement de trouver les outils nécessaires pour une pénétration rapide et généralisée de la géothermie, plutôt que de regarder l'occasion passer et de viser le gaz à la place....

4.4.3 Gestion de la pointe

Le projet de stratégie mentionne le problème associé à la gestion de la demande de pointe à au moins deux reprises. La première suggère que l'utilisation du gaz pour le chauffage pourrait aider à libérer de l'électricité pendant cette période. Le texte ne mentionne pas que les distributeurs de gaz ont également des problèmes de gestion de pointe, mais la stratégie vise peut-être à **accroître** la présence du gaz au Québec, ce qui pourrait expliquer le commentaire ; un accroissement de ce combustible fossile dans les réseaux permettrait peut-être une réduction des pressions à la pointe. Nous commentons cette intention ailleurs, soulignant l'accroissement des émissions des GES qui y seraient associées.

L'autre référence l'associe à une proposition visant à permettre l'inversion de la facturation pour les producteurs indépendants d'énergie électrique. Nature Québec / UQCN a déjà indiqué qu'il est favorable à cette initiative, mais il reste à en développer l'intérêt et mieux comprendre ce qui est derrière la proposition gouvernementale ; la Régie a déjà été saisie d'une telle demande.

Finalement, il y a une multitude d'autres avenues à explorer concernant la problématique importante qu'est la gestion de la pointe. Sans prétendre à une expertise dans le domaine, Nature Québec / UQCN a fourni plusieurs suggestions dans son mémoire déposé à la commission parlementaire :

QUE Hydro-Québec et l'Agence d'efficacité énergétique soient mandatés à développer et mettre en oeuvre un programme visant une tarification différenciée pour les clients résidentiels pour permettre le délestage en période de pointe de différents systèmes utilisation l'électricité.

QUE l'Agence d'efficacité énergétique et Hydro-Québec soient mandatés à développer et mettre en oeuvre un programme visant l'installation de minuteries ou d'autres systèmes dans les résidences, permettant de délester les chauffe-eau en période de pointe.

QUE l'Agence d'efficacité énergétique et Hydro-Québec soient mandatés à développer et mettre en oeuvre un programme visant l'installation dans les résidences chauffées à l'électricité d'accumulateurs de chaleur permettant de délester le systèmes de chauffe en période de pointe.

QUE Hydro-Québec soient mandaté à développer et mettre en oeuvre un programme mettant un accent accru sur une tarification différenciée pour ces clients commerciaux, institutionnels et industriels pour permettre ou pour inciter au délestage en période de pointe.

Il sera intéressant de voir comment l'Agence de l'efficacité énergétique situera la problématique dans le plan d'ensemble que le gouvernement s'apprête à la mandater à faire. On peut s'attendre à ce qu'il y ait une plus grande diversité d'approches et des scénarios clairs que ce qui se trouve dans le projet de stratégie.

4.5 Consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel

4.5.1 Les ports méthaniers et l'exploration gazière

Cette section de la stratégie comporte deux orientations. Elle commence avec les orientations du gouvernement face aux trois projets de ports méthaniers et à l'exploration gazière et pétrolière dans le golfe. Concernant les ports méthaniers, le document indique que le gouvernement « prendra les décisions requises » une fois les consultations du BAPE terminées. Par contre, l'intérêt du MRNF pour les projets est déjà clairement noté :

L'implantation de terminaux méthaniers sur le territoire québécois est très attrayante, en raison de sa proximité relative des sites envisagés par rapport aux grands centres de consommation. Les trois projets actuellement à l'étude entraîneraient des investissements importants, favoriseraient l'émergence de nouveaux pôles industriels et permettraient au Québec de bénéficier d'une alternative par rapport au gaz naturel de l'Ouest canadien.³¹

La possibilité que ces ports amènent du gaz pour exportation n'est pas identifiée clairement. Le texte indique seulement que les éventuels ports seront près des « grands centres de consommation », sans préciser si ce sont des centres québécois ou autres. Le document souligne aussi l'intérêt des nouveaux approvisionnements en gaz naturel pour de « nouveaux pôles industriels », sans plus de précision, mais ici il est assez évident qu'il s'agit de pôles industriels au Québec.

Au strict minimum, il faudrait que la stratégie qui sortira de la récente consultation incluse une prise en compte des enjeux associés à la possibilité d'implantation de trois ports méthaniers au Québec. Un premier port, selon les projets maintenant connus, viserait à fournir un approvisionnement à peu près l'équivalent de la consommation actuelle de gaz naturel dans la province, ou une alternative à cet approvisionnement. Un deuxième et un troisième port fourniraient un approvisionnement capable de doubler ou tripler cette consommation, si l'exportation vers l'Ontario (ou les États-Unis) n'est pas envisagée par les promoteurs. Rien n'est su pour le moment à ce sujet, et le projet de stratégie reste flou quant à ce qui constitue l'intérêt du gouvernement, sauf l'absence d'une préoccupation pour une possible augmentation des émissions de GES qui y serait associée.

Les recherches de Nature Québec / UQCN indiquent que ce gaz pourrait bel et bien alimenter l'industrie chimique, mais cette industrie ne serait pas un nouveau pôle; on peut présumer que la référence est donc à de nouvelles installations industrielles, mais on voit ici ce qui a été le cas lors des projets de développement portuaire des battures de Beauport il y a vingt-cinq ans (comme site de transbordement de charbon, principalement) : il faut viser les infrastructures avant de rechercher les investissements industriels. Pour Nature Québec / UQCN, il semble clair que les ports seront développés par les promoteurs seulement si ceux-ci y voient un intérêt économique ; pour le moment, l'exportation semble possible et probablement attrayante, une fois les besoins québécois (actuels) satisfaits. Le principal problème reste l'identification de sites acceptables sur les plans social, environnemental et économique et la résolution des enjeux associés au transport maritime ; il faut ajouter à cela que les installations portuaires en cause seront elles-mêmes des nouvelles sources d'émissions de GES.

Quant à l'exploration et à l'éventuel développement de gisements de pétrole et de gaz dans le golfe, le texte est plus clair : la décision gouvernementale est déjà prise de faire l'exploration du potentiel, et de développer ce potentiel s'il est rentable. Nature Québec / UQCN reconnaît le fait que le Québec importe actuellement de grandes quantités de pétrole (et de gaz) pour ses besoins internes, et les interventions prévues peuvent difficilement être contestées si elles sont possibles dans le respect du maintien des écosystèmes du golfe, déjà hautement fragilisés. Autrement, la consommation interne se fait au détriment d'écosystèmes ailleurs, puisque tout développement, où qu'il soit,

³¹ *Ibid.*, page 17.

comporte des impacts. La bataille qui a résulté en une audience du BAPE pour la première tentative d'exploration a établi plusieurs paramètres pour de nouveaux efforts d'exploration. Le texte reconnaît la nécessité de prendre en compte ces contraintes environnementales, ce qui est essentiel. Un affilié de Nature Québec / UQCN, le Groupe de recherches et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), possède une grande expertise dans ce domaine, et sera associé, avec d'autres, aux démarches de l'organisme lors d'éventuelles interventions gouvernementales dans ce dossier.

Il serait intéressant, voire dans l'ordre des choses, d'apprendre comment le gouvernement situe ces orientations dans le cadre d'un engagement - par résolution unanime de l'Assemblée nationale - à respecter les engagements du Protocole de Kyoto. Il nous paraît inacceptable - pour le répéter - d'aborder la question du développement énergétique de la province, surtout les aspects portant sur les combustibles fossiles, sans même faire référence à ces engagements. Tel que mentionné plus haut, si les émissions de GES au Québec continuent à augmenter, ou si le Québec ne trouve pas les outils fiscaux, comportementaux et autres pour en permettre leur réduction, la province se trouvera dans l'obligation d'acheter, directement ou indirectement, des permis échangeables, dont le coût peut être estimé à un minimum de 15\$ par tonne. Ceci n'est pas un élément négligeable.

4.5.xx Les transports

La promotion de certaines filières ayant recours aux combustibles fossiles ne devrait pas se faire sans une référence aux transports. Comme mentionné, les transports sont responsables d'environ 40% des émissions de GES dans la province, et le pétrole nécessaire pour leur fonctionnement est importé à 100%. Par ailleurs, dans une stratégie énergétique qui met un accent louable sur l'efficacité énergétique, mais sans s'attendre comme résultat de sa mise en œuvre des réductions de la consommation des Québécois, et sans l'insérer dans un cadre qui tient compte du défi des changements climatiques et du Protocole de Kyoto, il est impératif que la stratégie finale soit gouvernementale, et incorpore les transports. En termes d'efficacité énergétique, ce serait ce secteur, avec l'immobilier, qui offrirait fort probablement le plus grand potentiel de réductions directes de la consommation. On pourrait penser, par exemple, à la mise en place d'un système de redevances-remises, favorisant les voitures hybrides, qui ne coûterait pas un sous au gouvernement et qui n'a donc pas besoin d'un financement du fédéral pour être incorporé dans une stratégie globale, de développement énergétique et d'interventions contre les changements climatiques.

Certaines filières de combustibles autres que fossiles, les biocarburants, constituent le sujet de la deuxième partie de l'orientation. À aucun moment, par contre, les transports ne sont-ils mentionnés.

4.5.2 Les biocarburants

Deuxièmement, dans le cadre de cette orientation, le gouvernement favorise un recours à l'éthanol et au biodiesel, en visant implicitement les transports :

*Les carburants renouvelables - l'éthanol et le biodiesel en particulier - ont des avantages environnementaux, technologiques et stratégiques spécifiques. La mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la production et la mise en marché de l'éthanol au Québec a [déjà] été annoncée ».*³²

Nature Québec / UQCN a entrepris récemment une nouvelle analyse de ce dossier, mais constate d'avance que les « avantages environnementaux » mentionnés par le document de consultation sont loin de faire l'unanimité en ce qui a trait à l'éthanol et ne peuvent constituer, pour le Québec, qu'une contribution plutôt restreinte. Comme pour d'autres composantes de la stratégie énergétique, le recours à l'éthanol exige des analyses des impacts en milieu agricole et non seulement sur le plan énergétique ; tout semble montrer que le recours au maïs pour cette production est contre-indiqué, mais que serait la seule ou la principale culture qui serait favorisée par une intervention.

Comme soulignait le président d'un organisme représentant les producteurs agricoles voulant développer cette filière, lors d'une émission récente de *La Semaine verte*, « le gouvernement peut nous subventionner pour produire le maïs ou nous payer à ne rien faire ». La troisième option, ne pas offrir de support à cette filière probablement plus polluante que productive, devrait être incluse parmi les options.... Il faut souligner à cet égard, contrairement à la présentation de la filière de la géothermie, que le gouvernement est déjà en train d'utiliser des mesures fiscales pour soutenir le développement d'une filière de production d'éthanol basée sur le maïs.

³² *Ibid.*, page 17.

4.6 Adapter le cadre réglementaire

Le MRNF prévoit déposer bientôt une stratégie en matière d'énergie que Nature Québec / UQCN insiste doit être gouvernementale. Cette stratégie comportera de nombreuses interventions, plusieurs directes et plutôt simples, d'autres complexes et ayant de multiples ramifications. Un exemple de ce dernier type d'intervention est la grande orientation visant à donner un mandat important à l'Agence d'efficacité énergétique à la hauteur des attentes de la population lors de sa création en 1997 ; le plan, selon le mandat lui-même, visera de nombreux secteurs et nécessitera de nombreux outils pour sa mise en œuvre.

Il est curieux dans ce contexte de voir le MRNF identifier un des outils, le cadre réglementaire, comme une orientation en elle-même, alors qu'il s'agit assez clairement d'un outil parmi d'autres pour atteindre des résultats visés par le gouvernement. Le projet de stratégie identifie quatre interventions touchant, apparemment, le cadre réglementaire.

4.6.1 Des évaluations stratégiques sur les grands enjeux ou les grands projets énergétiques

La présentation de cette sixième orientation débute directement avec un engagement attendu depuis très longtemps, si la lecture que Nature Québec / UQCN en fait correspond à ce qui semble être l'intention. Il n'est pas le moins évident pourquoi cette intention est associée à une adaptation du cadre réglementaire.

Le gouvernement demandera à la Régie de l'énergie et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'engager une démarche d'ensemble concernant l'évaluation des projets énergétiques majeurs - cette démarche ne devant pas entraîner d'allongement des délais.

Le processus d'évaluation des projets énergétiques est crucial pour permettre que leur réalisation soit effectuée dans des conditions optimales sur les plans économique, social et environnemental. Il y aurait ainsi avantage à soumettre les projets énergétiques à un processus d'évaluation qui englobe toutes les dimensions du développement durable.³³

Nature Québec / UQCN a demandé à plusieurs reprises que le gouvernement adopte une approche d'évaluation stratégique des politiques ayant un rapport avec le développement, qu'on veut durable, tout comme lorsqu'il est question d'un ensemble de projets constituant explicitement ou implicitement un programme. La demande plus formelle pour l'évaluation stratégique remonte à un moins le Rapport Lacoste de 1988.

Cette petite première phrase dans le document semble suggérer une réaction positive à de telles demandes, et Nature Québec / UQCN reconnaît l'intérêt de respecter - apparemment la principale préoccupation - des délais raisonnables dans l'évaluation de telles programmes et politiques. L'idée de faire intervenir l'ensemble des dimensions du développement constitue le cœur du mémoire de Nature Québec / UQCN portant sur le projet de législation sur le développement durable³⁴. Le document de consultation semble faire référence à cette approche dans la présentation de l'orientation visant l'efficacité énergétique, déjà citée :

Lors de la consultation générale tenue dans le cadre de la Commission de l'économie et du travail, une majorité d'intervenants ont souligné la nécessité d'un plan d'ensemble en efficacité énergétique, qui concerne toutes les formes d'énergie, comporte des engagements à long terme et implique tous les intervenants du secteur.³⁵

Il manque actuellement des outils qui appliqueraient ce principe à la gestion de l'offre aussi bien qu'à la gestion de la demande, et il semble que cela est l'intention de la présente présentation..

Élément manquant et crucial pour cette approche telle qu'exprimée dans l'orientation pour l'efficacité énergétique (choix entre le chauffage au gaz et à l'électricité), le retrait de la *Loi 116* est un pré-requis pour tout effort en vue de ce qui est connu comme « la planification intégrée des ressources ». Cette *Loi*, qui visait à protéger les activités d'Hydro-Québec Production comme des secrets commerciaux, fait en sorte que la Régie de l'énergie ne peut prendre en considération l'ensemble des options pour répondre à un besoin quelconque en énergie. C'est le gaz qui

³³ *Ibid.*, page 18.

³⁴ Voir http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Politiques%20gouvernementales/ME05-03-08_DevDurable.pdf

³⁵ *Ibid.*, page 16

actuellement permet de répondre avec précision quant aux échéanciers, à l'énergie et à la puissance demandés, et c'est justement des centrales thermiques au gaz, à l'instar du Suroît, qui doivent être évitées si le Québec entend respecter le Protocole de Kyoto.

Nous en avons déjà parlé, mais le projet de stratégie n'est pas explicite quant au sens précis de l'orientation présentée ici, même si le retrait de cette législation constituerait une intervention touchant le « cadre réglementaire » au sens large.

Pour ce qui a trait à la Régie de l'énergie, comme déjà mentionné, il est impératif que la *Loi 116* soit abrogée et Nature Québec / UQCN espère que c'est cela le sens de ce paragraphe dans la stratégie énergétique, puisqu'il ne voit pas d'autres interventions qui répondraient aux attentes.

Il reste que la plus récente demande « générique » de Nature Québec / UQCN et trois autres organismes³⁶, poursuivant un avis du BAPE suggérant une enquête sur le transport au Québec, porte donc sur un secteur que le gouvernement ne semble pas associer à l'énergie ; il sera pourtant central dans tout effort de développer un plan d'action sur les changements climatiques. Comme mentionné à plusieurs reprises déjà dans le présent document, Nature Québec / UQCN considère essentiel qu'un plan intégré d'intervention, une stratégie portant sur les différentes facettes des problématiques touchant l'énergie, les transports et les changements climatiques soit déposé et mis en œuvre rapidement. La stratégie énergétique préliminaire inclut tellement de composantes d'un plan d'action éventuel sur les changements climatiques que nous ne voyons pas comment le gouvernement pourrait procéder à la préparation d'un tel plan sans qu'il ne soit associé étroitement à la stratégie énergétique. Il est préoccupant que le plan attendu du MDDEP ait été associé à la signature d'une entente fédérale-provinciale, alors que de nombreux éléments d'un tel plan relèvent de compétences provinciales et ne comportent pas nécessairement des dépenses pouvant être couvertes par la contribution fédérale. Plus, ils se trouvent dans la stratégie déposée pendant la Conférence des Nations-Unies tenue à Montréal portant sur cette question, sans que le lien n'ait été fait entre les deux interventions.

Pour poursuivre son travail historique, le BAPE ne nécessite pas de changement de la réglementation qui l'oriente. Par contre, une adaptation du *Règlement sur l'analyse et l'évaluation environnementales* qui élargirait le mandat du BAPE pour inclure l'évaluation stratégique est en attente depuis près de vingt ans. Elle a été proposée plus récemment en mars 2005 par Nature Québec / UQCN lors de sa présentation au Ministre du MDDEP dans le cadre de sa consultation sur le projet de législation sur le développement durable³⁷. Nature Québec / UQCN espère que c'est bien l'évaluation stratégique qui est envisagée par l'intention exprimée ici par le gouvernement.

4.6.2 Le marché des biogaz

Il est certainement pertinent d'envisager une meilleure utilisation des biogaz, dont le méthane dégagée par la décomposition des matières putrescibles dans les sites d'enfouissement de la province. Il reste qu'il est loin d'être évident pourquoi cette intervention est associée à une amélioration des approvisionnements en gaz, devant ce qui semble être les faibles volumes en cause ; l'intervention, par ailleurs, serait normalement une responsabilité du MDDEP, et son inclusion ici ne fait que confirmer une autre fois la nécessité de prendre la stratégie énergétique, revue et refaite dans une perspective gouvernementale plus large, comme le cadre pour un ensemble d'actions gouvernementales, incluant aussi la réponse à l'obligation de respecter le Protocole de Kyoto. Cette intervention, tout en étant bénéfique sur le plan énergétique, est associée depuis plusieurs années à une façon d'éviter les émissions de GES des sites d'enfouissement et d'éliminer d'autres inconvénients générés par ces sites. Le texte ne fait aucune référence aux GES, mais mentionne l'environnement.

4.6.3 Mise à jour du Code de construction du Québec

Dans son mémoire de janvier 2005, Nature Québec / UQCN a souligné l'importance, pour encadrer des interventions visant l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment, d'une révision des codes de construction :

QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre de ce plan national [d'efficacité énergétique], rende obligatoire dans les bâtiments neufs, dès 2005, le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments - Canada 1997 (CMNÉB) lequel a été bonifié par les normes du Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC), ainsi que le Code modèle national de l'énergie pour les habitations - Canada 1997 (CMNÉH).

³⁶ http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO05-11-09_reseau_transports_BAPE.pdf

³⁷ http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Politiques%20gouvernementales/ME05-03-08_DevDurable.pdf .

Parmi les interventions dans ce secteur proposées pour la stratégie du MRNF se trouvent des modifications au Code de construction du Québec. Devançant la mise en œuvre formelle de la stratégie énergétique, le gouvernement vient de mandater l'Agence de l'efficacité énergétique, pour écrire une nouvelle norme d'efficacité énergétique pour les bâtiments commerciaux et résidentiels, norme qui remplacera celle de 1983. Cette nouvelle norme fera partie du Code de construction du Québec et vise à réduire la consommation énergétique de 25 % par rapport au Code modèle canadien pour le commercial et l'institutionnel. Pour le résidentiel, on vise la maison R-2000 ou « nouveau climat ». Cette norme devrait entrer en vigueur en 2008, et sera aussi révisée aux 5 ans, comme le Code de construction. Ceci permettra de rester à jour selon la technologie.

L'intervention constitue un geste majeur, car cette norme sera en vigueur partout au Québec, pour tous les bâtiments, et offre des réductions importantes de la consommation énergétique des bâtiments. Ce qui est déconcertant, mais encourageant, est l'information fournie par le document de consultation à l'effet que la révision du *Code* avait déjà été l'objet de travaux au sein du gouvernement qui ont fait en sorte que le gouvernement était prêt à aller de l'avant. Ce n'est pas le cas pour le plan global d'efficacité énergétique dont la préparation sera mandatée à l'Agence d'efficacité énergétique. La modification du *Code de construction* ne comporte pas des coûts et vise, par voie réglementaire, à intégrer des externalités ; celles-ci sont actuellement subies, par exemple, par des résidents qui ne sont même pas conscients, lors de leur achat d'une propriété, que plusieurs mesures en apparence coûteuses comportent des bénéfices économiques à moyen et long termes.

4.6.4 Le marché du détail des carburants

Les courtes sections sur la réglementation des marchés des biogaz et des carburants donnent une indication que les responsables de l'éventuelle stratégie énergétique voient la valeur des approches fiscales. Il reste que d'autres interventions à caractère fiscal méritent sûrement une attention similaire, dont plusieurs dans les différents domaines possédant un potentiel d'efficacité énergétique. Nous avons mentionné l'absence de commentaire à cet effet pour les interventions touchant la géothermie. Par le mandat que le gouvernement entend donner à l'Agence de l'efficacité énergétique pour la préparation d'un plan global, il semble clair que l'approche a été abordée jusqu'ici de façon partielle et peut-être sectorielle, et ne sera pas chose faite de sitôt.

CONCLUSION

Nature Québec / UQCN constate que plusieurs interventions proposées par le gouvernement constituent des intentions qui prendront probablement des années à mettre en œuvre, alors que le plan d'action sur les changements climatiques n'est pas encore un document officiel et le projet de stratégie énergétique comporte des lacunes par rapport aux mesures nécessaires pour le respect du Protocole de Kyoto. À cet égard, Nature Québec / UQCN souligne l'importance qu'il y ait un **plan global en matière de développement énergétique incluant l'efficacité énergétique, les transports et le développement urbain et conçu pour tenir compte des engagements du Québec face à la menace des changements climatiques**. Ce dernier doit être concrétisé par un ensemble de plans d'action, et cela dans le cadre fourni par l'éventuelle stratégie énergétique. Une cohérence et une approche intégrée s'imposent.